

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1532

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, Mme Spillebout, M. Ledoux, M. Marion, M. Labaronne, Mme Marsaud,  
Mme Vidal et M. Le Gac

-----

**ARTICLE 5 OCTIES**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article impose des conditions cumulatives particulièrement contraignantes à l'exploitation d'ouvrages de stockage déjà autorisés, remettant en cause leur équilibre économique et leur utilité pour les agriculteurs. En conditionnant leur usage à des critères tels que l'agriculture exclusivement biologique ou la mise en place de nouveaux schémas directeurs, il introduit une instabilité juridique majeure et une rupture d'égalité entre producteurs. Ces ouvrages, régulièrement encadrés et suivis, constituent des outils d'adaptation au changement climatique ; leur remise en cause brutale serait contre-productive tant sur le plan environnemental qu'agricole.

Cet amendement vise à supprimer cet article.